

## DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

## Sommaire

Pages 2 à 9

Commission Statuts et Règlements

Pages 10 à 15

Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

Pages 16 à 22

Commission Organisation des Coupes

Pages 23 à 35

Commission Départementale Football d'Animation

Pages 36 à 42

**Commission Futsal** 

Pages 43 à 46

**Commission CDIF** 

Page 47

Commission des Terrains & Installations Sportives

Page 48

Commission désignation des déléqués.





Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire

Mardi 28 Juin 2022 – 19H30

(lieu à déterminer)

À cette occasion, tout Club souhaitant accueillir cette Assemblée peut en faire la demande au District du Val-d'Oise de Football.







## STATUTS ET RÈGLEMENTS

#### **REUNION DU 02 MAI 2022**

Présents: MM FAUGERON - BAILLEZ - LETELLIER

Assiste: M. ATEMENGUE

**Excusés**: MM BROGNARA – ANDRIEU

#### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

### **EVOCATION**

#### REPRISE DU DOSSIER

#### FC GROSLAY

### Match n°23497050 du 27 MARS 2022 SENIORS D1 GROSLAY FC / ST BRICE FC 2

Le club de ST BRICE FC ayant répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de GROSLAY FC sur le joueur **TAVER Mourad licence n°2328101071**, licencié après le 31 janvier, licence enregistrée le 09/02/2022 a participé au match cité ci-dessus.

L'article 7.13.1 du règlement sportif du DVOF dispose que les joueurs des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licenciés après le 31 janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :

- Dans les divisions inférieures à la division supérieure de District,
- Le Championnat Départemental Futsal et le Football Loisir,
- Les critériums départementaux.

À la suite de la première demande d'évocation de **GROSLAY FC**, la commission statuts et règlements a considéré la demande d'évocation irrecevable car ce n'est pas un motif d'évocation.

Le club de GROSLAY FC a fait appel de la décision de la commission statuts et règlements.

Le comité d'appel des affaires courantes retransmet le dossier à la commission car un motif supplémentaire est évoqué par le club de GROSLAY FC.

Considérant que le motif supplémentaire évoqué est la participation du joueur TAVER Mourad licence n°2328101071 au match de SENIORS D1 SAINT BRICE FC 2 / SAINT LEU FC 2 le 20/03/2022,

Que la commission a vérifié le motif supplémentaire du GROSLAY FC pour le dire exact,

Que c'est une infraction répétée des règlements, la commission dit demande d'évocation recevable sur la forme et sur le fond,

Motif de la demande d'évocation : d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **TAVER Mourad licence n°2328101071** du club de **SAINT BRICE FC** inscrit sur la feuille de match et a participé aux deux rencontres citées ci-dessus alors qu'il est licencié après le 31 janvier 2022 alors que le règlement sportif du DVOF précise qu'il ne peut évoluer que dans **les divisions inférieures à la division supérieure de District.** 



La commission donne match perdu par pénalité au club de SAINT BRICE FC 2 pour participation du joueurs TAVER Mourad licence n°2328101071 sur le match SAINT BRICE FC 2 / SAINT LEU FC 2 et sur le match GROSLAY FC 1 / SAINT BRICE FC 2 pour acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements sur la participation d'un joueur licencié après le 31 janvier en équipe supérieure de district, pour en attribuer le gain à l'équipe de GROSLAY FC 1.

CREDIT: GROSLAY FC: 43,50 €
DEBIT: SAINT BRICE FC 2: 53,50 €

SAINT BRICE FC 2: 0 BUT: -1 POINT GROSLAY FC 1: 1 BUT: 3 POINTS

Jean-Luc FAUGERON n'a pas participé à la décision.

### RECLAMATION

## DE SANNOIS FUTSAL CLUB

#### Match n°23679641 du 23 AVRIL 2022 FUTSAL D1 PERSANAISE CFJ / SANNOIS FUTSAL CLUB

Réclamation du club de **SANNOIS FUTSAL CLUB** sur la présence de l'éducateur de PERSAN étant en état de suspension.

Réclamation irrecevable car les motifs à réclamation sont exclusivement sur la participation ou de la qualification des joueurs.

#### Article 30 Bis Réclamation

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif. Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité. Si la réclamation est recevable, le Club adverse en reçoit communication par l'Organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans un délai qui lui est imparti. En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 148 à 170, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 des Règlements Généraux de la F.F.F

#### RESERVE

### DE COURDIMANCHE AS

#### Match n°23491396 du 10 AVRIL 2022 U16 D3 B ENT ECOUEN BOUFFEMONT / COURDIMANCHE AS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS (réserve)

Réserve du club de **COURDIMANCHE AS** confirmée le 11 AVRIL 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT** alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de ENT ECOUEN BOUFFEMONT n'a participé à cette rencontre,

Réserve recevable et non fondée

Match de référence : JOUY LE MOUTIER FC 1 / ENT ECOUEN BOUFFEMONT 1 U16 D2 B du 03/04/2022



La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

## **RESERVE**

## DE ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

## Match n°23497758 du 16 AVRIL 2022 U14 D3 B ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1 / ST LEU FC 95

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (réserve)

1<sup>ere</sup> Réserve du club de **ENT MERY MERIEL BESSANCOURT** recevable en la forme, confirmée le 18 AVRIL 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ST LEU FC 95 2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **de ST LEU FC 95 1 alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de ST LEU FC 95 n'a participé à la rencontre citée ci-dessus

Match de référence : ST LEU FC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY U14 D1 du 09/04/2022

La commission dit réserve non fondée résultat acquis sur le terrain confirmé.

2ème Reserve

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (réserve)

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seul 2 joueurs de l'équipe de **ST LEU FC 95 2** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

FEVRE Esteban licence n°2547411502 REZGUI Lehyan licence n°2547757286

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

#### **RESERVE**

## DE MENUCOURT AS

## Match n°23470743 du 24 AVRIL 2022 ANCIENS D3 B MENUCOURT AS / MONTMAGNY S.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENUCOURT AS (réserve)

Réserve du club de **MENUCOURT AS** recevable en la forme, **confirmée** le 25 AVRIL 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **MONTMAGNY S**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **de MONTMAGNY S** alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de MONTMAGNY S. n'a participé à cette rencontre,

Match de référence : MONTMAGNY S 11 / MARLY LA VILLE ES ANCIENS D1 du 10/04/2022

La commission dit réserve non fondée résultat acquis sur le terrain confirmé.



#### RESERVE

## DE THILLAY ESM

#### Match n°23736964 du 10 AVRIL 2022 CDM D2 B THILLAY ESM / JOUY LE MOUTIER FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (réserve)

Confirmée le 11 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seuls 2 joueurs de l'équipe de **JOUY LE MOUTIER FC** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

MENNECIER Geoffrey licence n°2388050297 RAMASSAMY Olivier licence n°2543907886

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

#### **RESERVE**

### DE MONTMORENCY FC

## Match n°23857415 du 10 AVRIL 2022 U16 D3 C MONTMORENCY FC / ENT SANNOIS SAINT GRATIEN

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MONTMORENCY FC (réserve)

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seuls 2 joueurs de l'équipe de **SANNOIS SAINT GRATIEN** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

BANGALA Richie licence n°2547317110 SINANI Amine licence n°2547475856

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

### **RESERVE**

## DE BEAUCHAMP AS

## Match n°23885936 du 16 AVRIL 2022 U14 D4 C BEAUCHAMP AS / ENT ECOUEN BOUFFEMONT

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEAUCHAMP AS (réserve)

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seul 1 joueur de l'équipe de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT** a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

SANGARE Idriss licence n°2548421679

Résultat acquis sur le terrain confirmé.



#### **RESERVE**

## DE BEAUCHAMP AS

#### Match n°23885943 du 09 AVRIL 2022 U14 D4 C FRANCONVILLE FC / BEAUCHAMP AS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEAUCHAMP AS (réserve)

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seuls 2 joueurs de l'équipe de **FRANCONVILLE FC** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

ELICE Rafael licence n°2547706125 FRANCKLIN Franchesco licence n°9602248471

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

### RESERVE

## DE THILLAY ESM

### Match n°234704774 du 10 AVRIL 2022 ANCIENS D2 B ECOUEN FC 12 / THILLAY ESM 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (réserve)

Confirmée le 12 AVRIL 2022 irrecevable, le match du 10 avril 2022 était dans les 6 dernières rencontres de championnat le règlement précise que c'est dans les 5 derniers matches de championnat que seulement trois joueurs ayant participé a plus de 10 matches en équipe supérieure peuvent participer en équipe inferieure.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

#### RESERVE

## DE SOISY ANDILLY MARGENCY

## Match n°23497082 du 24 AVRIL 2022 SENIORS D1 GOUSSAINVILLE FC 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY ANDILLY MARGENCY 1 (réserve)

Confirmée le 25 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de **GOUSSAINVILLE FC** n'a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

Résultat acquis sur le terrain confirmé.



#### **EVOCATION**

## DE VAUREAL FCM

#### Match n°23467804 du 10 AVRIL 2022 SENIORS D3 B PUISEUX LOUVRES 95 / VAUREAL FCM

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES 95** sur la présence et la participation du joueur **ADJAM Sami licence 2543961321** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur présent sur la feuille de match ADJAM Sami licence 25439613 est susceptible d'être en état de suspension.

Réponse impérative avant le 09/05/2022 avant 12h00

### **EVOCATION**

## DE SPORTIFS DE GARGES

### Match n°23679605 du 16 AVRIL 2022 FUTSAL D1 MONTMORENCY FUTSAL / SPORTIFS DE GARGES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SPORTIFS DE GARGES (évocation)

Demande d'évocation recevable, non fondée, en effet le joueur n'était pas suspendu le 16 mars 2022, suspension de deux matches date d'effet le 15 janvier 2022. Le joueur **BOROWCZAK Waldec licence 2544585129** a purgé sa suspension le 17 janvier 2022 et le 26 janvier 2022.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

## TOURNOI ST LEU FC

Homologation du tournoi du 07 MAI 2022 U6 U7 U8. Tournoi homologué

Homologation du tournoi du 11 JUIN 2022 U9. Tournoi homologué Participation : 40€

## TOURNOI VIARMES ASNIERES OL

Homologation du tournoi du 26 MAI 2022 U7F U9F U11F.

Tournoi homologué Participation : 30€



## DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF

AVERTISSEMENT FMI 1ère 2 ème et 3 ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE

(art 44.4)

## **CHAMPIONNAT**

## Criterium Futsal U16 / Phase 1 / Poule U

Journée du 16 AVRIL. 2022

Vemars St Witz FC 1 Argenteuil FC 1 Les deux clubs responsables

Vemars St Witz FC 1: 1 AVERTISSEMENT Argenteuil FC 1: 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 16 AVRIL. 2022

Persan US 03 1 Ent. Ecouen Bouffémont 1 Les deux clubs responsables

Persan US 03 1 : 100€ AMENDE Ent. Ecouen Bouffémont 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montmorency FC 1 Cergy Pontoise FC 8 Les deux clubs responsables

Montmorency FC 1: 100€ AMENDE Cergy Pontoise FC 8: 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 16 AVRIL. 2022

Persan US 03 2 Ent. Ecouen Bouffémont 2 Les deux clubs responsables

Persan US 03 2 : 100€ AMENDE En Ecouen Bouffémont 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montmorency FC 2	Cergy Pontoise FC 9	Les deux clubs responsables
------------------	---------------------	-----------------------------

Montmorency FC 2 : 100€ AMENDE Cergy Pontoise FC 9 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 16 AVRIL. 2022

Montmorency FC 3 Cergy Pontoise FC 10 Les deux clubs responsables

Montmorency FC 3: 100€ AMENDE Cergy Pontoise FC 10: 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 16 AVRIL. 2022

Montmorency FC 4 Cergy Pontoise FC 11 Les deux clubs responsables

Montmorency FC 4: 100€ AMENDE Cergy Pontoise FC 11: 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 25 AVRIL 2022 AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

À la suite du mail du 02 mai 2022 du club ATTAINVILLE FUTSAL C

## Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U

Journée du 09 AVRIL. 2022

Attainville Futsal C 1 | Marcouville City CP 1 | RETRAIT AVERTISSEMENT

Attainville Futsal C 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT Marcouville City Cp 11 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

À la suite du courrier du 02 MAI 2022 du club du FC ECOUEN

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 09 AVRIL. 2022

Puiseux Louvres 95 4 Ent. Ecouen Bouffémont 4 Puiseux Louvres 95 4 responsable

#### Ent. Ecouen Bouffémont 4: RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

À la suite du mail du 01 MAI 2022 du club de FC VILLIERS LE BEL

## U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule C

Journée du 09 AVRIL. 2022

ı	St Prix ES 3	Villiers Le Bel FC 3	St Prix ES 3 responsable
---	--------------	----------------------	--------------------------

Villiers Le Bel FC 3: RETRAIT AVERTISSEMENT



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

## **RÉUNION DU 03 MAI 2022**

Présents: MM. Pézière - Sénécal - Traon - Sabaté

Excusés: Mme Sylvestre - M. N'Diaye

Assiste: M. Podan-Mavounzy

## **INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)**

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

## RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

## **ATTENTION:**

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

### **OL MONTIGNY**

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

- \* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOE)
- \* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

#### Matches concernés à domicile :

- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

\*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

#### **FC HERBLAY**

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

#### Matches concernés à domicile :

- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

\*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

## **AS ARNOUVILLE**

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 19/04/2022, la Commission décide :

- \* 2 matches à huis clos sur le terrain d'Arnouville dans la catégorie U16 D3 Poule A à partir du 25/04/2022 (article 40-6 du RS du DVOF)
- \* 1 Délégué du DVOF à la charge de l'AS ARNOUVILLE

#### Matches concernés à domicile :

- 15/05/2022 : FAS ARNOUVILLE 1 / ENT.MARLY FONTENAY 2
- 29/05/2022: FAS ARNOUVILLE 1 / FRANCONVILLE FC 2

\*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 26/04/2022

#### SARCELLES AAS - COURDIMANCHE AS

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 26/04/2022, la Commission décide :

- Match n°23470857 du 27/03/2022 ANCIENS D3 Poule C SARCELLES AAS / COURDIMANCHE AS
- Match à rejouer le 26/05/2022 avec 3 arbitres officiels à la charge des 2 clubs

## APPLICATION DE L'ARTICLE 20.4 DU RS DU DVOF

#### Seniors D4 Poule C

Match n°23468580

#### **ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / GAFEPB 1**

Match à jouer au Plessis Bouchard (article 20.4 du RS du DVOF) : Frais d'arbitrage à la charge de l'Entente Beaumont Mours



## DATES - TERRAINS - HEURES

### FRANCE ALGERIE FOOT

Courriel du 03/05/2022 ANCIENS D4 Poule A Match n°23471009 du 08/05/2022

#### FRANCE ALGERIE / AS VEXIN

Cette rencontre se déroulera au stade Jean Jaurès, 30, rue JJ Rousseau à ARGENTEUIL. Terrain synthétique Accord de la COC Prévenir vos adversaires

#### **SAINT PRIX**

Courriel du 30/04/2022 U16 D3 Poule B Match n°23491409 du 08/05/2022

**SAINT PRIX ES 2 / COURDIMANCHE AS 1** 

Nouvel horaire : 13H30 Accord de la COC Prévenir vos adversaires

#### **ARGENTEUIL RC**

Courriel du 01/05/2022 Seniors D2 Poule A Match n°23467053 du 15/05/2022 ARGENTEUIL RC 2 / VAUREAL FCM 1

Nouvel horaire : 16H Accord de la COC Prévenir vos adversaires

#### **VEXIN AS**

Courriel du 02/05/2022 Seniors D4 Poule A Match n°23468348 du 08/05/2022

VEXIN AS 2 / EMMB 2 Nouvel horaire : 14H Accord de la COC Prévenir vos adversaires

## **CHAMPAGNE**

Courriel du 03/05/2022 Seniors D2 Poule B Match n°23467237 du 08/05/2022

**CHAMPAGNE SFC 95 1 / EZANVILLE ECOUEN 1** 

Nouvel horaire : 16H30 Accord de la COC Prévenir vos adversaires



## DATES - TERRAINS - HEURES (FOOTCLUBS)

#### SOISY ANDILLY MARGENCY

Courriel du 28/04/2022 Anciens D1 Match n°23470214

#### SOISY ANDILLY MARGENCY 12 / CERGY PORTUGAIS 11

Nouvelle date : 26/05/2022 Accord des 2 clubs Accord de la COC

#### **AUVERS ENNERY**

Courriel du 02/05/2022 U14 D4 Poule B Match n°23885829 du 04/06/2022

BEAUCHAMP AS 2 / AUVERS ENNERY FC 1 Nouvelle date :07/05/2022

Nouvelle date :07/05/2022 Nouvel horaire : 13H30 Accord des 2 clubs Accord de la COC

## MATCHES A JOUER

#### 21/05/2022

**U14 D3 Poule A**Match n° 23497700

**MONTMORENCY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2** 

## 22/05/2022

U16 D3 Poule C Match n° 23857399 USO BEZONS 2 / FC JOUY MOUTIER 2

U16 D3 Poule C Match n° 23857434 NEUVILLE SUR OISE AS 1 / SARCELLES AAS 4

Seniors D3 Poule A
Match n° 23467654
BEZONS USO 2 / CHAMPAGNE SFC 95 2

## 26/05/2022

Anciens D4 Poule A
Match n°23470943
VEXIN AS 11 / FRANCE ALGERIE 11



Vétérans +45 ans Poule D
Match n°23469972
FRANCONVILLE FC 15 / EAUBONNE CSM 15

Seniors D1

Match n°23497076

ARGENTEUIL FC 1 / SAINT BRICE FC 2

Seniors D2 Poule A

Match n°23467045

**VILLIERS LE BEL FC 1 / MARLY LA VILLE ES 2** 

Seniors D4 Poule A

Match n°23468340

PRESLES USL 2 / BRUYERES BERNES USM 1

Seniors D4 Poule C

Match n°23468580

**ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / GAFEPB 1** 

Vétérans +45 ans Poule D

Match n°23470035

SAM FC 16 / CHAMPAGNE SFC 95 15

### 30/05/2022

**Challenge Edmond Raulet** 

Match n°24173712

**ERMONT AS 1 / MUNICIPAUX GONESSE 1** 

## CONFIRMATION DE RESULTAT

**BEZONS** 

U16 D1

Match n°23490607 du 24/04/2022

**BEZONS USO 1 / OSNY FC 1** 

BEZONS USO 1 Opt 4buts OSNY FC 1 3pts 5buts

## PREMIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

FC OSNY U14 D1 Match n°23497354 du 12/03/2022 FCOSNY 1 / FC ERAGNY 1



## 2ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH

VAUREAL FCM 12 ANCIENS D4 Poule B Match n°23471103 du 13/02/2022 VAUREAL FCM 12 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 13

## 1ER FORFAIT

**VIARMES ASNIERES OL** 

Critérium + 55 ans Poule B Match n°23486366 du 06/02/2022 VIARMES ASNIERES OL 25 / ENT. SAINT PRIX GAFEPB 26

**VIARMES ASNIERES OL 25** 

Secrétaire de Séance Mr SENECAL **Président de Séance** Mr PEZIERE



## COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

## **RÉUNION DU 03 MAI 2022**

Présents: Mme Cyprien - MM Lacour - Lalotte - Maillet - N'Diaye

Excusé : M Moukrim

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

#### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

#### **COURRIER**

## Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE CATÉGORIE NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

#### COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## **ATTENTION**

## HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

•	14 ans (U14)	15H00
•	16 ans (U16)	14H30
•	18 ans (U18)	14H30
•	Seniors	14H30
•	Seniors CDM	09H30
•	Anciens /dimanche matin	09H30
•	Féminines U15F U18F Et SENIORS	15H00

## HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

•	14 ans (U14)	13H00
•	16 ans (U16)	12H30
•	18 ans (U18)	12H30
•	Seniors	12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

## **RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## **ORGANISATION DES FINALES DU COMITE**

Ordre des rencontres

**1. ANCIENS - 9h15** 

2. U14 - 11H15

3. U16 - 14H

4. SENIORS LESTRUHAUT - 16H

**ATTENTION**: Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envoi.

Ces rencontres auront au stade Brestel à MERY SUR OISE

## COUPE DU COMITE JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2

### FINALE du 26 MAI 2022 A 16H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ST LEU 95 FC 2	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3

Sannois st Gratien Mail 27042022

Nous avons bien reçu votre courriel pour la couleur des maillots.

## COUPE DU COMITE ANCIENS

## FINALE du 26 MAI 2022 A 09H15

Match	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 12	GROSLAY FC 12

## **COUPE DU COMITE 14 ANS**

## FINALE du 26 MAI 2022 A 11H15

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SAINT OUEN L'AUMONE AS 2	RC ARGENTEUIL 2



## **COUPE DU COMITE 16 ANS**

## FINALE du 26 MAI 2022 A 14H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS 3	RC ARGENTEUIL 2

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE ANDRE COUTELIER

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30**

Match	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC	GARGES FCM
2	ST OUEN L'AUMONE AS	ADAMOIS OL

GOUSSAINVILLE FC
Footclub du 21/04/202
GOUSSAINVILLE FC 1 / GARGES FCM 1
Changement de date :
Cette rencontre se jouera le 22/05/2022 à 15h

Accord des deux clubs.

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS FEMININES

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00**

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30**

Match	CLUB	CLUB
1	ARGENTEUIL RC	ST OUEN L'AUMONE AS
2	ST BRICE FC	ST LEU 95 FC



## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30**

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC
2	ARGENTEUIL FC	CERGY PONTOISE FC

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U14 CHALENGE FRANCOIS LEFEBVRE

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00**

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	PERSAN US 03
2	ST LEU 95 FC	ST BRICE FC

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS FEMININES

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00**

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	ERAGNY FC	BEZONS USO

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 15 ANS FEMININES

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00**

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC
2 JOUY LE MOUTIER FC		SARCELLES AAS



## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 45 ANS

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30**

Match	CLUB	CLUB
1	<b>NEUVILLE SUR OISE AS 15</b>	COSMO TAVERNY 15
2	MONTSOULT BAILLET US 15	ENT OSNY BOISSY 15

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 55 ANS

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30**

Match	CLUB	CLUB
1	VIARMES ASNIERES OL 25	HERBLAY SUR SEINE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	FRANCONVILLE FC 25

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL ANCIENS

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30**

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	GARGES FCM
2	HERBLAY SUR SEINE FC	ECOUEN FC

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL CDM

## **DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30**

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS	ADAMOIS OL
2	GARGES FCM	FRANCONVILLE FC



## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL FUTSAL

## **DEMI-FINALES DU 7 MAI 2022**

Match	CLUB	CLUB
1	MARCOUVILLE CITY CP 2	MONTMORENCY FUTSAL
2	ATTAINVILLE FUTSAL C.	ARGENTEUIL FC

## COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

## **DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00**

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	ASPTT CERGY PONTOISE
2	VALLEE DU SAUSSERON	PUISEUX LOUVRES 95 FC

ASPTT CERGY PONTOISE
MAIL DU 01 05 2022
LA RENCONTRE ERMONT ASPTT CERGY EST MAINTENUE AU 09 05 2022.
LA COUPE EST PRIORITAIRE AU CRITERIUM

Animateur de séance : M Maillet Secrétaire de séance : MME CYPRIEN



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

#### **REUNION DU 02 MAI 2022**

<u>Présents</u>: Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos

MM Jasemin - Le Nagard - Sénécal

<u>Assistent</u>: Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

Excusés :

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 - U7] - [U8 - U9] - [U10 - U11] - [U12 - U13]

## **RAPPEL**

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier par mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

<u>ATTENTION</u>: La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



## COURRIERS DES CLUBS

# RAPPEL: plus aucun document papier ou mail concernant les plateaux ne seront pris en compte. Merci de les enregistrer sur FAL

#### CHAUMONTEL LUZARCHES AS: Mail du 26 04 22

Pris note de votre demande concernant les plateaux U9. Comme indiqué dans le calendrier Foot animation la 3ème phase débute le 14 05 22. Les équipes U9 joueront en foot à 8. Les engagements devaient se faire via FAL dans Footclub.

La commission a préparé les rencontres qui sont visibles sur le site du DVOF – rubriques EPREUVES – Football animation & Loisirs et rechercher votre club

#### HERBLAY S/SEINE FC: Mail du 27 04 22

Pris note de votre réponse relative à l'appel de feuilles de match – critérium U10 Avenir du 09 04 22. Après vérification votre feuille apparaît bien.

LE THILLAY ESM: Mail du 10 04 22

Pris note de l'envoi des feuilles de matchs papier – critérium U12/U13 du 19 03 22

VEMARS ST WITZ FC: Mail du 27 04 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres U9 (foot à 8) du 14 05 2022.

## **Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs**

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

U7 U9

U7F

U9F

Futsal U7

Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

<u>Sur le site du DVOF, rubrique</u> : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.

Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-loutil/



## PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :

	U6 /U7	Engagement	Période d'engagement
	21 mai 2022	Commission FA	
Ī	JND 18 juin 2022	sur Footclubs	01/04/2022-15/05/2022

U8 / U9	Engagemen	Période d'engagement
14 mai 2022	Commission FA sur	07/03/2022 au
11 juin 2022	Footclubs	15/04/2022

Merci de procéder à vos engagements pour la JND au plus vite (avant le 15 Mai 2022).

## PLATEAU U9 du 14 MAI 2022

Pour cette 3<sup>ème</sup> phase, certains clubs ont rencontré quelques difficultés pour engager leurs équipes U9. Aussi exceptionnellement, la commission a décidé de publier ci-dessous, les centres des rencontres interclubs du 14 Mai 2022. Nous vous rappelons que ces matchs se déroulent en format foot à 8.

#### Temps de jeu:

Plateau de 8 équipes : 2 poules de 4 équipes - match de 12 minutes

Plateau de 7 équipes : 1 poule de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes – match de 12 minutes pour la poule de 4 et match de 16 minutes pour la poule de 3

Plateau de 6 équipes : 2 poules de 3 équipes - match de 16 minutes

Le club recevant devra imprimer les feuilles de rencontres envoyées par le DVOF et disponible également sur

Les feuilles de rencontres et feuilles de présence devront être déposées sur FAL via Footclub le lundi matin au plus tard.

Chaque club participant devra fournir la feuille de présence U9 habituelle.



	n° Centre	Nb Equipes	Clubs
	Site 1	7	
V	511000	home	A. S. ERAGNY F. C. 1
	511000	home	A. S. ERAGNY F. C. 2
	530279		BEZONS U. SECTION OM. 1
	530279		BEZONS U. SECTION OM. 2
	518657		BOISSY L' AILLERIE ET.SP. 1
	550783		PONTOISIENNE J.S. 1
	550783		PONTOISIENNE J.S. 2
	Site 2	8	
~	522689	home	ARNOUVILLE F. A.S. 1
	522689	home	ARNOUVILLE F. A.S. 2
	590322		A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES 1
	590322		A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES 2
	542402		FOSSES F. U. 1
	542402		FOSSES F. U. 2
	500681		VIARMES ASNIERES OL. 1
	500681		VIARMES ASNIERES OL. 2
	Site 3	8	
☑	549307	home	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY 1
	549307	home	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY 2
	560130		ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 1
	560130		ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 2
	560130		ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 3
	551988		CERGY PONTOISE F.C. 1
	551988		CERGY PONTOISE F.C. 2
	551988		CERGY PONTOISE F.C. 3
	Site 4	8	
V	549561	home	DEUIL ENGHIEN F.C. 1
	549561	home	DEUIL ENGHIEN F.C. 2
	513926		DOMONT F.C. 1
	500712		EZANVILLE ECOUEN U.S. 1
	527726		FONTENAY EN PARISIS FC 1
	523266		GROSLAY F.C. 1
	546116		MONTMORENCY F.C. 1
	546116		MONTMORENCY F.C. 1 F



	n° Centre	Nb Equipes	Clubs
	Site 5	6	
~	580487	home	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT 1
	580487	home	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT 2
	540630		ADAMOIS O. 1
	540630		ADAMOIS O. 2
	510501		AUVERS ENNERY F.C. 1
	524664		BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE 1
	324004		BROTERES BERNES 0.5. MONICIPALE 1
	Site 6	8	
~	551390	home	ERMONT AM. S. 1
	551390	home	ERMONT AM. S. 2
	519039		EAUBONNE C.S. MUNICIPAL 1
	519039		EAUBONNE C.S. MUNICIPAL 2
	500578		FRANCONVILLE F.C. 1
	500578		FRANCONVILLE F.C. 2
	590534		RACING CLUB D'ARGENTEUIL 1
	590534		RACING CLUB D'ARGENTEUIL 2
	Site 7	8	
~	550582	home	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL 1
	550582	home	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL 2
	551734		ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S. 1
	522695		GARGES LES GONESSE F.C.M. 1
	522695		GARGES LES GONESSE F.C.M. 2
	510506		GONESSE R.C. 1
	510506		GONESSE R.C. 2
	510506		GONESSE R.C. 3
_	Site 8	8	
~	581364	home	GOUSSAINVILLE F.C. 1
	581364	home	GOUSSAINVILLE F.C. 2
	528672		ECOUEN F.C. 1
	528672		ECOUEN F.C. 2
	519616		MARLY LA VILLE E.S. 1
	519616		MARLY LA VILLE E.S. 2
	590534		RACING CLUB DIARGENTEUIL 3
	590534		RACING CLUB D'ARGENTEUIL 4
	C:40 0	0	
L d	Site 9 527755	8	MENUCOURT A.S. 1
	527755 527755	home	MENUCOURT A.S. 1
	527755 545913	home	COURDIMANCHE A.S. 1
	545913		COURDIMANCHE A.S. 1 COURDIMANCHE A.S. 2
	545913		COURDIMANCHE A.S. 2 COURDIMANCHE A.S. 3
	580489		F.C. HERBLAY SUR SEINE 1
	580489 580489		F.C. HERBLAY SUR SEINE 1 F.C. HERBLAY SUR SEINE 2
	580489		F.C. HERBLAY SUR SEINE 3



	n° Centre	Nb Equipes	Clubs
	Site 10	8	Old 55
~	560812	home	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB 1
	515375		FRETTOISE E.S. 1
	533517		JOUY LE MOUTIER F.C. 1
	533517		JOUY LE MOUTIER F.C. 2
	533517		JOUY LE MOUTIER F.C. 3
	500686		MAGNY EN VEXIN F.C. 1
	512259		MONTIGNY LES CORMEILLES F. O. 1
	531088		NEUVILLE S/OISE A.S. 1
	Site 11	8	
~	518652	home	PRESLES U.S.L. FOOTBALL 1
	581840		ENT. BEAUMONT MOURS 1
	554313		S. F. C. CHAMPAGNE 95 1
	509431		SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 3
	509431		SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 1 F
	500565		SURVILLIERS AVENIR 1
	550638		U. S. PERSAN 03 1
	550638		U. S. PERSAN 03 2
	Site 12	8	
~	520871	home	PUISEUX LOUVRES 95 F.C. 1
	520871	home	PUISEUX LOUVRES 95 F.C. 2
	529169		BELLOY ST MARTIN A.S.C. 1 info
	526262		BOUFFEMONT A.C.F. 1
	522868		MONTSOULT BAILLET US 1
	530273		PARMAIN A.C. 1
	511509		ROISSY EN FRANCE U.S. 1
	524020		VEMARS ST WITZ F.C. 1
	011 40		
	Site 13	8	0.4 0.0 0.4
	500695	home	SARCELLES A.A.S. 1
	500695	home	SARCELLES A.A.S. 2
	500578		FRANCONVILLE F.C. 3
	500578 509431		FRANCONVILLE F.C. 4 SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 1
	509431		SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 1
	507986		ST PRIX E.S. 1
	507986		ST PRIX E.S. 2
	207.000		01110/12.0.2
	Site 14	8	
~	527269	home	ST BRICE F.C. 1
	527269	home	ST BRICE F.C. 2
	551444	Home	ARGENTEUIL F.C. 1
	551444		ARGENTEUIL F.C. 2
	517377		MONTMAGNY S. 1
	517377		MONTMAGNY S. 2
	549968		ST LEU 95 F.C. 1
	549968		ST LEU 95 F.C. 2
	Site 15	8	
~	518488	home	ST OUEN L'AUMONE A.S. 1
	518488	home	ST OUEN L'AUMONE A.S. 2
	500611		BEAUCHAMP A.S. 1
	500611		BEAUCHAMP A.S. 2
	517328		SANNOIS ST GRATIEN ENT. 1
	517328		SANNOIS ST GRATIEN ENT. 2
	517328		SANNOIS ST GRATIEN ENT. 3
	538505		VAUREAL F. C. M. 1
	Site 16	6	
~	563529	home	VEXIN A.S. 1
	563529	home	VEXIN A.S. 2
	500575		CORMEILLAIS A.C.S. 1
	500575		CORMEILLAIS A.C.S. 2
	519844		OSNY F.C. 1
	519844		OSNY F.C. 2



## FAL (Football Animation Loisirs)

## 1er APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

## PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

## Pour rappel:

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

## <u>U8/U9 N1</u>:

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club de GONESSE RC - centre n° 1 – U8/U9 N1 - du 12 03 22 à ACF ERMONT.

**ENTENTE SSG**: 1er appel de la feuille de présence du club de l'ENTENTE SSG - centre n° 1 – U8/U9 N1 - du 12 03 22 à ACF ERMONT.

#### **U8 N2**:

**ENT BOISSY/CHARS/ARRON/CORM**: 1er appel de la feuille de présence du club ENTENTE BOISSY CHARS - centre U8 N2 n° 4 du 12 03 22 à COURDIMANCHE AS.

**CERGY PONTOISE FC**: 1er appel de la feuille de présence du club CERGY PONTOISE FC - centre U8 N2 n° 4 du 12 03 22 à COURDIMANCHE AS.

**ARNOUVILLE FAS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club ARNOUVILLE FAS - centre U8 N2 n° 6 du 12 03 22 à GARGES LES GONESSE FC.

VILLIERS LE BEL FC : 1er appel de la feuille de présence du club VILLIERS LE BEL FC - centre U8 N2 n° 6 du 12 03 22 à GARGES LES GONESSE FC

**LE THILLAY ESM**: 1er appel de la feuille de présence du club LE THILLAY ESM - centre U8 N2 n° 6 du 12 03 22 à GARGES LES GONESSE FC

**BOUFFEMONT AC**: 1er appel de la feuille de présence du club BOUFFEMONT AC - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

MONTMAGNY SPORTS: 1er appel de la feuille de présence du club MONTMAGNY SPORT - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

**DOMONT FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club DOMONT FC - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

**DEUIL ENGHIEN FC**: 1er appel de la feuille de présence du club DEUIL ENGHIEN FC - centre U8 N2 n° 12 du 12 03 22 à SAINT BRICE FC

**ECOUEN FC** : 1er appel de la feuille de présence du club ECOUEN FC - centre U8 N2 n° 12 du 12 03 22 à SAINT BRICE FC

**FONTENAY FC**: 1er appel de la feuille de présence du club FONTENAY EN PARISIS FC - centre U8 N2 n° 12 du 12 03 22 à SAINT BRICE FC

**ERAGNY AS**: 1er appel de la feuille de présence du club ERAGNY AS - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS

**HERBLAY S/SEINE FC** : 1er appel de la feuille de présence du club HERBLAY S/SEINE FC - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS



**MONTIGNY OL** : 1er appel de la feuille de présence du club MONTIGNY OL - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS

OSNY FC : 1er appel de la feuille de présence du club OSNY FC - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS

U9 N2:

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club BEZONS USO - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEN FC.

**EAUBONNE CSM**: 1er appel de la feuille de présence du club EAUBONNE CSM - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEN FC.

**MONTMAGNY SPORTS** :  $1^{er}$  appel de la feuille de présence du club MONTMAGNY SPORTS - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEN FC.

**ENTENTE SSG**: 1er appel de la feuille de présence du club ENTENTE SSG - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEN FC.

**ERMONT AMS**: 1er appel de la feuille de présence du club ERMONT AS - centre U9 N2 n° 4 du 12 03 22 à ECOUEN FC AS.

**COURDIMANCHE AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club COURDIMANCHE AS - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY EN VEXIN FC.

**HERBLAY S/SEINE FC** : 1er appel de la feuille de présence du club HERBLAY S/SEINE - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY EN VEXIN FC.

**PONTOISIENNE JS**: 1er appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY EN VEXIN FC.

**CERGY PONTOISE FC**: 1er appel de la feuille de présence du club CERGY PONTOISE FC - centre U9 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTIGNY OL.

**FRANCONVILLE FC**: 1er appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC - centre U9 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTIGNY OL.

**PIERRELAYE FC**: 1er appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre U9 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTIGNY OL.

**FONTENAY FC**: 1er appel de la feuille de présence du club FONTENAY EN PARISIS FC - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

PRESLES USL : 1er appel de la feuille de présence du club PRESLES USL - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

**SOISY AM FC**: 1er appel de la feuille de présence du club SOISY AM FC - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

**ADAMOIS OL** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

**CHAUMONTEL-LUZARCHES AS**: 1er appel de la feuille de présence du club CHAUMONTEL-LUZARCHES AS - Centre U9 N2 n° 11 du 12 03 22 à MONTSOULT-BAILLET US.

**GAFEPB** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club de la GAFEP - centre U9 N2 n° 14 du 12 03 22 à SAINT PRIX ES.

**PERSAN 03 US** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club PERSAN 03 US - centre U9 N2 n° 15 du 12 03 22 à VILLIERS LE BEL FC.



## PLATEAU U6/U7 du 19 03 22

## Pour rappel:

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

**DEUIL ENGHIEN FC**: 1er appel de la feuille de présence du club de DEUIL ENGHIEN FC - centre n° 9 du 19 03 22 à ERMONT AS.

**ARNOUVILLE FAS**: 1er appel de la feuille de présence du club de ARNOUVILLE FAS - centre n° 14 du 19 03 22 à THILLAY ESM.

**DEUIL ENGHIEN FC**: 1er appel de la feuille de présence du club de DEUIL ENGHIEN FC - centre n° 14 du 19 03 22 à THILLAY ESM.

**ARGENTEUIL FC**: 1er appel de la feuille de présence du club de ARGENTEUIL FC - centre n° 15 du 19 03 22 à MONTIGNY OL.

**ENTENTE MMB**: 1er appel de la feuille de présence du club de l'ENTENTE MMB - centre n° 15 du 19 03 22 à MONTIGNY OL.

**ST OUEN AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club de SAINT OUEN AS - centre n° 15 du 19 03 22 à MONTIGNY OL.

**PONTOISIENNE JS**: 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club de PONTOISIENNE JS - centre n° 17 du 19 03 22 à OSNY FC.

**BEAUCHAMP AS**: 1er appel de la feuille de présence du club de BEAUCHAMP AS - centre n° 18 du 19 03 22 à PIERRELAYE FC.

**FRANCONVILLE FC**: 1er appel de la feuille de présence du club de FRANCONVILLE FC - centre n° 22 du 19 03 22 à SAINT BRICE FC.

**GOUSSAINVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club de FRANCONVILLE FC - centre n° 22 du 19 03 22 à SAINT BRICE FC

## PLATEAU U8/U9 du 26 03 22

### **Pour rappel:**

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

## U8/U9 N1:

**FRANCONVILLE FC** :  $1^{er}$  appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC - centre U8/U9 N1 n° 5 du 26 03 22 à SAINT OUEN AS.

**SARCELLES AAS**: 1er appel de la feuille de présence du club SARCELLES AAS - centre U8/U9 N1 n° 5 du 26 03 22 à SAINT OUEN AS.

#### U8 N2:

**BEZONS USO**: 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club BEZONS USO - centre U8 N2 n° 3 du 26 03 22 à CORMEILLAIS ACS.

**JOUY LE MOUTIER FC** : 1er appel de la feuille de présence du club JOUY LE MOUTIER FC - centre U8 N2 n° 8 du 26 03 22 à ENTENTE MMB.

## U9 N2:



**CHAUMONTEL LUZARCHES AS**: 1er appel de la feuille de présence du club CHAUMONTEL LUZARCHES AS centre U9 N2 n° 1 du 26 03 22 à ADAMOIS OL.

**ARGENTEUIL FC**: 1er appel de la feuille de présence du club ARGENTEUIL FC - centre U9 N2 n° 7 du 26 03 22 à GAFEP.

**GOUSSAINVILLE FC**: 1er appel de la feuille de présence du club GOUSSAINVILLE FC - centre U9 N2 n° 7 du 26 03 22 à GAFEP.

**NEUVILLE AS** :  $1^{er}$  appel de la feuille de présence du club NEUVILLE AS - centre U9 N2 n° 9 du 26 03 22 à MONTIGNY OL.

ST LEU 95 FC : 1er appel de la feuille de présence du club SAINT LEU 95 FC - centre U9 N2 n° 9 du 26 03 22 à MONTIGNY OL.

**ST OUEN AS** : 1er appel de la feuille de présence du club SAINT OUEN AS - centre U9 N2 n° 9 du 26 03 22 à MONTIGNY OL.

VILLIERS LE BEL FC : 1er appel de la feuille de présence du club VILLIERS LE BEL FC - centre U9 N2 n° 11 du 26 03 22 à RC ARGENTEUIL.

PRESLES USL : 1er appel de la feuille de présence du club PRESELES USL - centre U9 N2 n° 12 du 26 03 22 à CHAMPAGNE SFC.

**SURVILLIERS AVENIR** : 1er appel de la feuille de présence du club SURVILLIERS AVENIR - centre U9 N2 n° 12 du 26 03 22 à CHAMPAGNE SFC.

**ST BRICE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club SAINT BRICE FC - centre U9 N2 n° 13 du 26 03 22 à FONTENAY EN PARISIS FC.

## CRITERIUM U12/U13

ST OUEN AS: 1er appel de feuille de match n° 24367451du 26 03 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule D – contre Ent Ecouen-Bouffémont 4

## FAL (Football Animation Loisirs)

### 2ème APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

## PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

### Pour rappel:

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

**ENT. BEAUMONT-MOURS** : 2ème appel de la feuille de présence du club ENT. BEAUMONT-MOURS - centre U8 N2 n° 14 du 12 03 22 à SOISY AM FC.

## CRITERIUM U12/U13

**PUISEUX-LOUVRES FC** : 2ème appel de feuille de match n° 24369320 du 09 04 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule D – contre Ent Ecouen-Bouffémont 4

**MONTMORENCY FC**:  $2^{\text{ème}}$  appel de feuilles de matchs n° 24369199 – 24369245 – 24369290 et 24369335 du 16 04 22 – critérium U12/U13 série 4 Poule A-B-C et D – contre Cergy-Pontoise Fc 8-9-10 et 11

**PERSAN US**: 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 24369196 et 24369242 du 16 04 22 – critérium U12/U13 série 4 Poule A & B – contre Ent Ecouen-Bouffémont 1 &



## **AMENDES**

## PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

### Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 € Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 € Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

#### **U8 N2**

BEZONS USO: Centre N°2 à BEZONS - Forfait non Avisé du club qui n'a pas accueilli le plateau.

BEZONS : 4 équipes Amende : 4 x 10 = 40 €

SURVILLIERS AVENIR: Centre N°7 à GOUSSAINVILLE - Forfait non Avisé de SURVILLIERS AVENIR

Amende: 10€

PIERRELAYE FC: Centre N°8 à JOUY LE MOUTIER - Forfait non Avisé de PIERRELAYE FC

Amende: 10€

#### **U9 N2**

NEUVILLE AS: Centre N°16 à ENTENTE MMB - Forfait non Avisé de NEUVILLE AS

Amende: 10€

VAUREAL FCM : Centre N°16 à ENTENTE MMB – Forfait non Avisé de VAUREAL FCM

Amende: 10€

## PLATEAU U6/U7 du 19 03 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

## Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 € Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 € Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

PRESLES USL: Centre N°14 à BEAUMONT MOURS ENT - Forfait non Avisé de PRESLES USL

Amende : 10 €

MAGNY EN VEXIN FC: Centre N°20 à PUISEUX LOUVRES FC - Forfait non Avisé de MAGNY EN VEXIN FC

Amende : 10€

FOSSES FU : Centre N°20 à PUISEUX LOUVRES FC – Forfait non Avisé de FOSSES FU

Amende: 10€

ACF ERMONT : Centre N°10 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL

Amende : 30 €

**THILLAY ESM : Centre N°14 -** non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 € Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €



**MONTIGNY OL : Centre N°15 -** non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 € Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 € **Amende : 60 €** 

ST BRICE FC : Centre N°22 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL =  $30 \in$  Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL =  $30 \in$ 

Amende: 60€

## PLATEAU U8/U9 du 26 03 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

#### Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €
Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 €
Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

#### U8/U9 N1

ACF ERMONT : Centre N°1 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL

Amende : 30 €

ST OUEN AS : Centre N°5 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 € Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende: 60€

## **U8 N2**

LE THILLAY ESM : Centre N°13 à VIARMES ASNIERES OL – Forfait non Avisé de LE THILLAY ESM Amende : 10 €

#### **U9 N2**

BEZONS USO: Centre N°6 à FRANCONVILLE FC - Forfait non Avisé de BEZONS USO

Amende: 10€

ENTENTE SSG: Centre N°16 à VEXIN AS - Forfait non Avisé de l'ENTENTE SSG

Amende: 10€

VAUREAL FC : Centre N°3 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende: 30€

**GAFEPB : Centre N°7 -** non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 € Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60€

**MONTIGNY OL : Centre N°9 -** non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 € Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €

**CHAMPAGNE SFC : Centre N°12 -** non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 30 €

PERSAN 03 US : Centre N°15 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 30 €



## CRITERIUM U10/U11

**MENUCOURT AS**: Non envoi après 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de match n° 24365015 & 24365050 du 09 04 22 – critérium U10/U11 Série 3 Poules D&E – contre GOUSSAINVILLE FC 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

## **CRITERIUM U12/U13**

critérium U12/U13 série 2 Poules A&B - contre OSNY FC 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

ST OUEN AS : Non envoi après 2ème appel de feuilles de match n° 24367753 & 24367798 du 26 03 22 -

critérium U12/U13 série 2 Poules C&D - contre MENUCOURT As 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

ST OUEN AS : Non envoi après 2ème appel de feuilles de match n° 24367451 du 26 03 22 – critérium U12 Avenir

contre Argenteuil Rc3

Amende : 15€

DEUIL-ENGHIEN FC: Non envoi après 2ème appel de feuilles de match n° 24367754 & 24367799 du 26 03 22 -

critérium U12/U13 série 2 Poules C&D - contre ERMONT Acf 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

## AMENDES A ANNULER

**U8 Niveau 2 : ARGENTEUIL RC : Centre N°1 -** non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Argenteuil Rc – Cormeillais Acs et Franconville Fc.

Amende : 40 €

Enregistré sur FAL le 04/04/22 soit avant le PV du 11/04

**U9 Niveau 2 : CORMEILLAIS ACS : Centre N°2 -** non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Cormeillais Acs – Ermont Acf et Argenteuil Fc.

Amende : 40 €

Enregistré sur FAL le 04/04/22 soit avant le PV du 11/04

## ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022 Stade Eugène Cognevaut - GONESSE

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022





## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL**

#### **RÉUNION DU 03 MAI 2022**

Présents: M. Le Nagard (Président)

Assistent: MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda).

Excusé : M Duclos.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation

- Championnat ou coupe
  - Division et groupe
    - N° du match
    - Date du match

#### INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

#### COMMUNIQUÉ

## POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3: Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### **RAPPEL**

## PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3: Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de nonrespect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### **RAPPEL**

## FEUILLE DE MATCH (FMI)

<u>ART 13Bis</u>: Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



# INFORMATION CLUBS

Le Comité de Direction du District, dans sa politique générale d'aide au développement du Futsal, a décidé de prendre à sa charge les frais d'arbitrage pour toutes les équipes Futsal, sur leur <u>dernier match de championnat à domicile</u>.

#### Concrètement:

- cette prise en charge concerne la dernière et avant-dernière journée de championnat Futsal D1 et D2 (sauf exception d'une équipe qui joue à l'extérieur sur ces 2 dernières journées auquel cas il faut remonter pour elle à l'antépénultième journée).
- les frais des 2 arbitres x 50 euros (=100 euros) seront payés par le DVOF directement aux officiels désignés sur les rencontres.

# **COURRIERS CLUBS**

Cergy-Pontoise Fc: Mail du 25-04-22

Pris note du résultat de la rencontre U15 contre Persanaise Cfj 1 du 09-04-22.

FMI non transmise au DVOF, amende maintenue.

Attainville Futsal C: Mail du 28-04-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de CVO Futsal contre Argenteuil Fc1 le jeudi 05-05-22 à 21H00. Accord des 2 clubs, accord de la commission

Marcouville City CP: Mail du 29-04-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre de championnat D1 contre Attainville Futsal C 2 afin de pouvoir jouer la ½ Finale de Coupe du Comité le samedi 07 mai 2022.

La commission ne peut accepter votre proposition. Le match de championnat contre Attainville est maintenu au samedi 07-05-22. La commission est dans l'obligation d'inverser la rencontre de Coupe Comité contre Montmorency Futsal.

La commission programme la rencontre le mercredi 11-05-22 à 21H15.

Combo Futsal: Mail du 03-05-22

Pris note de votre réclamation concernant les problèmes d'arbitrage constatés lors de différentes rencontres de championnat Futsal.

La commission ne peut intervenir sur le règlement sportif du DVOF et revenir sur l'homologation du résultat des rencontres.

Parmain Futsal As: Mail du 02-05-22

Pris note de l'impossibilité de réaliser la FMI pour la rencontre contre Gadjostarr Futsal.

# CRITÉRIUMS: U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de 100€ par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).



# 1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

#### **SENIOR D2**

Match n° 23837617 : Sannois Fce 2 / Argenteuil Rc 1 du 23-04-22 Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre. Équipe de Sannois Fce refusant de jouer la rencontre à 4 joueurs

Argenteuil Rc 1 : 5 Buts 3 Points Sannois Fce 2 : 0 But -1 Point Sannois Fce : Amende 24 €

# CONFIRMATION DE RÉSULTAT

## **SENIOR D1**

Match n° 23679632: Montmorency Futsal 2 / Garges Djibson Asc 3 du 30-04-22

Lecture de la feuille de match.

Montmorency Futsal 2 : 8 Buts 3 points Garges Djibson Asc 3 : 3 Buts 0 Point

#### SENIOR D2

Match  $n^{\circ}$  23837744 : Parmain Futsal As 2 / Fc Gadjostarr Futsal du 29-04-22

Lecture de la feuille de match.

Parmain Futsal As 2: 1 But 0 point Fc Gadjostarr Futsal: 4 Buts 3 Points

# **MATCHS REMIS**

#### **CVO Futsal**

Match n° 24384587: Attainville Futsal C 1 / Argenteuil Fc 1: le jeudi 05-05-22 à 21H00.

#### **SENIOR D2**

Match n° 23837607 : Deuil-Enghien Fc 1 / Arnouville Usc 1 : le lundi 09-05-22 à 20H30.

#### **SENIOR D1**

 $\textbf{Match } n^{\circ} \ \textbf{23679630} : \text{Sannois Fce 1 / Argenteuil Fc 1} : \text{en attente de proposition de date}$ 

# **CRITÉRIUM FUTSAL U13**

Match n° 24482426 : Argenteuil Fc 1 / Marcouville City Cp 1 *le* 04-06-22



# COUPE CVO FUTSAL

## **TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL**

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu : Semaine 18 du **02 au 08-05-2022** 

## Epreuve:

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24384582	MARCOUVILLE CITY CP 2	MONTMORENCY FUTSAL 1	Jeudi 28-04 à 20H20
2	24384587	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	ARGENTEUIL FC 1	Jeudi 05-05 à 21H00

# COUPE COMITÉ FUTSAL

# **TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL**

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu : Semaine 18 du **02 au 08-05-2022** 

# Epreuve:

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24497704	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lundi 02-05 à 21H00
2	24497705	MONTMORENCY FUTSAL 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Mercredi 11-05 à 21H15

# **INVERSION DE MATCH**

La rencontre n° 24497705 ne pouvant se dérouler sur les installations de Marcouville avant la date limite prévue, la commission prend la décision d'inverser la rencontre qui devient :

Match n° 24497705: Montmorency Futsal 2 / Marcouville City CP 3: le mercredi 11-05-22 à 21H15.

Gymnase du Cosom – 4 Chemin de la Butte aux Pères - Montmorency



# PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 21 et 22 Mai 2022					
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs		
Samedi 21 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h30)					
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)		

# PLATEAUX FUTSAL U9

Week-ed des 14 et 15 Mai 2022					
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs		
Samedi 14 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)					
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville	5	Goussainville Fc Garges Djibson Asc Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges		
Dimanche 15 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)					
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2)		

# ANNULATION D'AMENDES

Match n° 24482411 : Garges Djibson Asc 1 / Attainville Futsal C 2 du 09-04-22

Match non joué pour cause de cas de Covid dans l'effectif d'Attainville

Garges Djibson Asc: annulation de l'amende de 15 €

Prochaine réunion Mardi 17 Mai 2002 à 18H30



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

#### **RÉUNION RESTREINTE DU 05 MAI 2022**

# INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
  - Division et groupe
    - N° du match
    - Date du match

#### INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

#### COMMUNIQUÉ

## POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3: Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### **RAPPEL**

## PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3: Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### **RAPPEL**

# FEUILLE DE MATCH (FMI)

<u>ART 13Bis</u>: Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



# **COURRIERS CLUBS**

## Marcouville City CP: Mail du 04-05-22

Pris note de la mise à disposition de votre gymnase pour disputer la rencontre de ½ Finale de la Coupe du Comité contre Montmorency Futsal 23 le mardi 10-05-22 à 21H00.

Accord des 2 clubs, accord de la commission.

#### Sannois Fce: Mail du 04-05-22

Pris note de la mise à disposition de votre gymnase pour disputer la rencontre de championnat Senior D1 contre Argenteuil Fc le samedi 07-05-22 à 18H30.

Accord des 2 clubs, accord de la commission.

# **MATCHS REMIS**

#### **Coupe Comité Futsal**

Match n° 24497705 : Marcouville City 3 / Montmorency Futsal 2 : le mardi 10-05-22 à 21H00.

#### **SENIOR D1**

Match n° 23679630 : Sannois Fce 1 / Argenteuil Fc 1 : le samedi 07-05-22 à 18H30.

# COUPE COMITÉ FUTSAL

#### **TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL**

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

Match N°	CLUB	CLUB	DATE
24497704	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lundi 02-05 à 21H00
24407705	MADCOUNT LE CITY CD 3	MONTMODENCY FUTCAL 2	Mardi 10-05 à 21H00
24497703	MARCOUVILLE CITT CP 3	WONTMORENCT FOTSAL 2	Marur 10-05 a 2 moo
-	Match N° 24497704 24497705	24497704 ATTAINVILLE FUTSAL C 2  24497705 MARCOUVILLE CITY CP 3	24497704 ATTAINVILLE FUTSAL C 2 SPORTIFS DE GARGES 2  24497705 MARCOUVILLE CITY CP 3 MONTMORENCY FUTSAL 2

Prochaine réunion Mardi 17 Mai 2002 à 18H30



# **COMMISSION CDIF**

**RÉUNION DU 03 MAI 2022** 

Présents: MM. Lacour - Plassart.

Assistent: MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

Excusé: M. Valette

# **FORMATION**

# SECRETAIRE DE CLUB

Date: Vendredi 13 mai 2022 à 18H30 Au DVOF

Bulletin d'inscription dans ce présent PV.

# **COURRIER CLUB**

#### **GAFEPB**

En réponse à vos demandes « Dirigeants Méritants » et Bénévoles du Mois » sachez que seules les licences « dirigeants » sont pris en compte pas les licences « joueurs ».

Pour les « bénévoles du Mois » toutes licences peuvent être prises en compte à partir du moment où cette personne est considérée comme méritante.

Le DVOF ne retiendra par saison et par club, qu'une seule personne licenciée pour « dirigeant Méritant » ou « Bénévole du Mois ».

# FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.



## Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement

# **CHAMPIONNAT**

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
30/04/22	Futsal D1 / Phase Unique / Poule U	Sportifs De Garges 2 - Cergy Pontoise Fc 1
	Futsal D2 / Phase Unique / Poule A	Combo Futsal 1 - Attainville Futsal C 3

Rappel: 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

# Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter La date, la catégorie, la division et la poule.

Exem	nl	Δ	
	μı	_	

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A	
-----------------	-------------------	-------------	---------	--

# Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

## FMI - RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple. <u>Cette version est obligatoire</u>. Merci de mettre à jour vos tablettes!

#### Bonne saison à vous

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)



# LIRE LA SUITE

# **FMI**

# « JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes : Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ». Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.





# BULLETIN D'INSCRIPTION

# Formation Secrétaire de Club LE VENDREDI 13 MAI 2022 Á 18H30 - AU DVOF

NOM DU CLUB :					
NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	FONCTION		

DATE CACHET DU CLUB SIGNATURE DU PRESIDENT

A RENVOYER AU SIEGE DU DVOF AVANT LE 10 MAI 2022



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

# **RÉUNION DU 03 MAI 2022**

<u>Présents</u>: MM. Febvay - Lacour - Plassart - Da Mata – Chuppé. <u>Excusés</u>: MM. Andrieu - Brognara. M. Letellier (Comité).

# À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

# **SECURITÉ**

# Article 3.4

# LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ciaprès. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

# COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

# **FORMATION**

#### Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

# CLASSEMENT

#### Ville de EZANVILLE: NNI 952290102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade du PRÉ CARRÉ, 93 rue du Maréchal FOCH, pour confirmation de classement de l'éclairage.

## Ville de JOUY LE MOUTIER: NNI 953230102 et 953230103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade des MERISIERS, Rue Claude DEBUSSY, pour confirmation de classement de l'éclairage.

# RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



# **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

# PV du 05 Mai 2022

# **DELEGATIONS - DESIGNATIONS**

#### Rencontre du 14 Mai 2022

## U14 D4

Match 23885949 : Pontoisienne JS / Ent. Ecouen-Bouffémont Délégué M. Joseph Plassart, à la charge de Pontoisienne Js

## Rencontres du 15 Mai 2022

## Anciens D2

Match 24370488 : Deuil-Enghien FC / Osny FC Délégué M. Michel Bailliez, à la charge de Osny FC

# U16 D3

Match 23489032 : Arnouville Fas / Ent. Marly-Fontenay Déléguée Mme. Béatrice Zami

# U18 D1

Match 23489032 : RC Argenteuil / Argenteuil FC Délégué M. Albert Acapandie

Match 23489033 : Sarcelles AAS / Persan US Délégué M. Olivier Le Nagard

# Seniors D1

Match 23497102: Goussainville FC / Herblay S/Seine FC Délégué M. Christian Febvay

Match 23497104: Groslay FC / Persan US

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 23497106: St Brice FC / Ecouen FC

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 23497108 : St Leu FC / Argenteuil FC

Délégué M. Thierry Paumier

Match 23497110: Montigny OL / Soisy AM FC

Délégué M. Joseph Plassart

Match 23497112 : Cormeillais ACS / Entente SSG

Délégué M. Laurent Valette